

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **23 février 2015**

Délibération n° 2015-0144

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Varenne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 février 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 février 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, MM. Petit, Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Laurent (pouvoir à Mme Gailliout), M. Pouzol (pouvoir à M. Grivel), Mmes Berra (pouvoir à M. Bérat), Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), M. Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Mme Poulain (pouvoir à M. Moretton).

**Conseil du 23 février 2015****Délibération n° 2015-0144**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Convention 2015**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la Communauté urbaine et un Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine de Lyon (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014).

La Métropole de Lyon est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires (deuxième destination nationale pour l'accueil de salons et de congrès). Sur le tourisme d'agrément, elle connaît, depuis son classement au patrimoine mondial de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une croissance régulière, notamment au niveau de la clientèle étrangère.

Le tourisme représente environ 30 000 emplois sur le territoire de la Métropole et génère des retombées économiques conséquentes : environ 4,5 millions de nuitées dans les hébergements marchands de l'agglomération, dépenses des touristes dans les restaurants, commerces, etc.

Environ 5 M€ de taxe de séjour ont été collectés en 2013.

**La politique touristique métropolitaine se décline selon les 3 axes stratégiques suivants :**

- Axe n° 1 - Tourisme d'affaires

L'objectif est de conforter la Métropole de Lyon comme deuxième destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur la légitimité scientifique, médicale, les pôles de compétitivité et les filières d'excellence du territoire.

- Axe n° 2 - Tourisme d'agrément

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour en lien, notamment, avec le développement des compagnies aériennes.

- Axe n° 3 - Tourisme de proximité

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de la Métropole de Lyon soient "touristes" et "consommateurs" d'activités de loisirs dans leur propre métropole,

Le programme d'actions de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique métropolitaine.

**Éléments de bilan 2014 (réalisé à partir de données à fin octobre 2014)**

1) - Accueil des touristes :

- avec 3 887 272 visiteurs accueillis à fin octobre 2014, la fréquentation du Pavillon d'accueil de la Place Bellecour a augmenté de 2 % par rapport à l'année précédente. Le point d'information situé dans le Vieux Lyon a quant à lui enregistré une hausse de fréquentation de 46 %. 65 000 visiteurs y ont été accueillis pendant les dix premiers mois de l'année. Cette augmentation s'explique en partie par le fait que la majorité des visites guidées régulières partent désormais du Vieux Lyon et non plus du Pavillon d'accueil de la place Bellecour,

- malgré une baisse de fréquentation en 2014, le site Lyon-France.com, disponible en 7 langues, a encore dépassé les 2 millions de visites tandis que les visites sur le site monweekendalyon. Il met en avant l'offre de loisirs dans l'agglomération et comptabilise fin octobre 2014 environ 480 000 visites,

- les ventes de visites guidées individuelles ont progressé en 2014 de 8 %, conséquence des efforts de promotion réalisés au cours de ces dernières années sur le segment du tourisme de loisirs. La crise économique impacte davantage les ventes de visites guidées en groupe (+ 1 % par rapport à 2013). Ce sont au total plus de 105 000 personnes qui ont été guidées de janvier à fin octobre 2014,

- 25 000 "Lyon City card" ont été commercialisées auprès du grand public et par le biais d'un réseau de tours - opérateurs et de revendeurs dans la ville. Les ventes de "Lyon City Cards" ont augmenté d'environ 25 % en 2014, confirmant les progressions déjà enregistrées des années précédentes.

2) - Promotion du tourisme d'agrément :

- l'opération de promotion touristique de Lyon sur le thème de la gastronomie, intitulée "Chef Factory", initiée en 2013, a été poursuivie avec la participation à des événements grand public à Osaka, Stockholm, Londres, New York, Paris, Bruxelles et l'organisation d'actions de "street marketing" à Francfort, Birmingham et Milan,

- le service promotion de l'Office du tourisme a participé ou organisé dix opérations à destination des professionnels du tourisme, dont le workshop "Destination vignobles" qui s'est tenu à Lyon en octobre 2014. Il a également organisé 34 voyages d'études à destination de 325 professionnels du tourisme à Lyon,

- 110 journalistes d'une quinzaine de nationalités différentes ont été accueillis par le pôle presse en 2014.

3) - Développement du tourisme d'affaires :

- les actions de prospection et de promotion menées par les équipes du Bureau des congrès et des salons, en lien avec les sites d'accueil de l'agglomération, ont généré 108 800 journées-congréssistes à fin octobre 2014.

**Programme d'activités 2015**

A la suite des Assises nationales du tourisme et dans le cadre de l'appel à projets "Contrat de Destination" initié par le Ministère des affaires étrangères visant à promouvoir des marques de destinations à résonance internationale, le projet "Lyon et Paul Bocuse fêtent 50 ans d'excellence gastronomique" porté par l'Office du tourisme a été choisi fin 2014 parmi une quarantaine de candidatures déposées au niveau national. A l'occasion des 50 ans de 3 macarons Michelin de Paul Bocuse, figure emblématique lyonnaise, l'Office du tourisme déploiera au cours de l'année 2015 une vaste campagne de promotion autour de l'excellence gastronomique lyonnaise. L'objectif est de positionner Lyon comme la destination culinaire incontournable en France et en Europe et ainsi de déclencher toujours plus de séjours dans la ville. Cette campagne ciblera à la fois le grand public, les médias et les professionnels du tourisme.

L'Office du tourisme s'appuiera également en 2015 sur l'ouverture du Musée des Confluences ainsi que sur l'ouverture de la ligne Eurostar directe Londres-Lyon.

A noter plus particulièrement dans le cadre du programme proposé par l'Office du tourisme en 2015, la réalisation des actions suivantes :

- la participation à plusieurs événements "grands publics" réunissant une cible amatrice de voyages, de gastronomie et d'art de vivre à la française, au sein desquels un espace dédié à la destination sera aménagé. Le dispositif sera déployé en 2015 à New York, Paris, Milan, Sydney, Londres, en Allemagne et en Suisse,
- la participation à des actions auprès des professionnels du tourisme sur les marchés longs courriers à fort potentiel : Etats-Unis, Australie et le Moyen-Orient (dans le prolongement de l'ouverture de la ligne aérienne Lyon-Dubaï et des actions déjà menées sur ces marchés),
- la création d'une charte de bonne conduite et de règles de base de guidage dans le secteur UNESCO qui sera diffusée aux acteurs touristiques travaillant sur les sites patrimoniaux,
- un travail d'analyse approfondie des sites web de l'Office du tourisme afin d'avoir une meilleure connaissance du visitorat,
- la poursuite par le Bureau des Congrès et des salons de ses actions de mobilisation de la communauté scientifique en lien avec l'Université de Lyon dans l'objectif de faire venir à Lyon des grands congrès et événements internationaux, générateurs de retombées économiques pour la métropole,
- la participation aux salons professionnels Réunir Paris, Mice Connect, IMEX Francfort, EIBTM Barcelone,
- le renouvellement du dispositif "Lyon Welcome Attitude" dont l'objet est de faciliter l'accueil des participants à des événements professionnels générant des flux de visiteurs importants, au bénéfice d'une vingtaine d'événements.

Charges	Budget 2014 (en K€)	Budget 2015 (en K€)	Variation (en %)	Produits	Budget 2014 (en K€)	Budget 2015 (en K€)	Variation (en %)
dépenses opérationnelles	2 485	2 340	- 6	Grand Lyon	5 039	4 774	- 5
frais de personnel	3 931	3 876	- 1	Grand Lyon : quote-part* subvention 2010 et 2011	33	16	- 52
				Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	4	5	25
				Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	30	30	0
frais généraux et impôts	700	627	- 10	ressources propres dont :	2 241	2 234	0
frais financiers	16	18	16	. cotisations	473	482	2
dotation aux amortissements	216	198	- 8	. participations	57	31	- 46
				. commissions LYONRESA	105	105	0
				. ventes boutique	96	15	- 84
				. ventes City cards	600	690	15
				. ventes visites guidées	747	757	1
				. ventes nouveaux espaces et publicités	164	154	- 6
<b>Total</b>	<b>7 348</b>	<b>7 059</b>	<b>- 4</b>	<b>Total</b>	<b>7 348</b>	<b>7 059</b>	<b>- 4</b>

Le montant de la participation de la Métropole de Lyon inscrit à son budget primitif au bénéfice de l'association représente 4 774 000 € pour l'exercice 2015 intégrant une subvention de fonctionnement "programme annuel" à hauteur de 4 209 000 € et une contribution destinée à des actions grand public sur le marché du tourisme de loisirs de 565 000 €.

Afin de participer à l'effort financier de la Métropole, la subvention allouée à l'Office du tourisme est en diminution de -5,3 % entre 2014 et 2015.

Conformément à la convention 2015, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une première partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception par la Métropole de Lyon de la demande d'acompte accompagnée du budget de l'exercice approuvé par le conseil d'administration et d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année en cours,
- une deuxième part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant la réception par la Métropole de Lyon des documents comptables (bilan, compte de résultat N-1, certifiés par le commissaire aux comptes de l'association, liasse fiscale, plaquette comptable), des rapports moral et financier de l'exercice précédent, d'une situation de trésorerie actualisée,
- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception par la Métropole de Lyon d'un état d'exécution du budget de l'année en cours, d'un état de trésorerie actualisé, de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

. Dans le paragraphe de l'exposé des motifs "1) - Accueil des touristes :", il convient de lire "388 722 visiteurs" au lieu de "3 887 772 visiteurs".

. Dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "- malgré une baisse", il convient de lire :

"- malgré une baisse de fréquentation en 2014, le site Lyon-France.com, disponible en 7 langues, a encore dépassé les 2 millions de visites tandis que les visites sur le site monweekendalyon qui met en avant l'offre de loisirs dans l'agglomération comptabilise fin octobre 2014 environ 480 000 visites,"

au lieu de :

"- malgré une baisse de fréquentation en 2014, le site Lyon-France.com, disponible en 7 langues, a encore dépassé les 2 millions de visites tandis que les visites sur le site monweekendalyon. Il met en avant l'offre de loisirs dans l'agglomération et comptabilise fin octobre 2014 environ 480 000 visites" ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - le programme d'activités 2015 de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon annexé à la convention,
- c) - l'attribution d'une subvention "programme annuel" de 4 209 000 € à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2015,
- d) - l'attribution d'une subvention de 565 000 € destinée à des actions grand public sur le marché du tourisme à l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon pour l'exercice 2015,
- e) - la convention 2015 à passer entre la Métropole de Lyon et l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement correspondante à la subvention globale d'un montant de 4 774 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 633 - opération n° OP04O2080.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 25 février 2015.**